

6060

MARAGNANI Alain, inspecteur de l'enseignement agricole (Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation, la Pêche et des Affaires Rurales)

RESUME

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET COOPERATION INTERNATIONALE

Par la loi d'orientation agricole de juillet 1999, l'enseignement agricole est chargé d'une mission de « coopération internationale ». L'exercice de cette mission donne lieu à des activités riches (les $\frac{3}{4}$ des établissements conduisent des actions internationales) et diversifiées (de l'échange à l'expertise). Le développement de ces actions s'est réalisé grâce à l'initiative et à la très forte implication des personnels qui ont su imaginer et réaliser des actions originales et de qualité.

Les acteurs de l'enseignement agricole s'accordent à souligner l'intérêt de ces actions pour les apprenants, comme pour les équipes éducatives, dont l'impact sur les « savoir-être » apparaissent très importants (ouverture d'esprit, tolérance, apprentissage de la responsabilité, de la mobilité...), sur la construction de la citoyenneté (découverte de la diversité, apprentissage de l'autonomie pour la construction d'un projet social), ainsi que sur l'intérêt de la mise en œuvre de situations éducatives faisant appel à l'initiative, la responsabilité individuelle et collective.

Ces actions sont souvent initiées localement ce qui entraîne un émiettement d'initiatives dont la pérennité, la coordination, la mutualisation et la capitalisation des expériences ne sont pas assurés. Basé pour une grande part sur du bénévolat, l'exercice de cette mission est mal pris en compte par l'institution tant dans les charges de service que dans « *la manière de servir* ». Les évolutions sont rapides car « l'international » devient une « ardente obligation » en devenant progressivement partie intégrante du fonctionnement du système éducatif. Il s'insère dans les objectifs de formation (former des professionnels ouverts aux questions internationales), les contenus de formation avec des thèmes « mondialisés » (environnement, développement durable, santé humaine et animale, qualité des produits alimentaires, commerce international...), les cursus de formation (stages professionnels...), les projets d'établissements.

Mot clefs : formation professionnelle, formation rurale, coopération internationale.

1/ La mission de coopération internationale de l'enseignement agricole.

La loi d'orientation agricole de 1999¹ précise que l'enseignement et la formation professionnelle agricoles « *participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil des stagiaires, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants* ». Une enquête de 1999² souligne que les 3/4 des établissements d'enseignement agricole public conduisent des actions internationales. Celles-ci ayant concerné cette même année plus de 10.000 personnes dont 750 formateurs³.

Ces actions sont extrêmement diversifiées. Pour plus de la moitié des actions, elles concernent des voyages d'étude, des stages professionnels ou des formations délocalisées. Les stages et échanges d'enseignants, les accueils d'apprenants étrangers, les actions d'éducation au développement comme les actions de terrain de développement sont néanmoins fréquents (1/3 environ) et, si les actions de recherche concernent surtout l'enseignement supérieur agronomique, les actions d'expertise en ingénierie de formation sont assez nombreuses (163 actions soit 8% du total). Ces actions sont aussi diversifiées géographiquement : un peu plus de la moitié s'effectuent dans l'Union Européenne, 1/5 en Afrique, 1/6 dans les pays d'Europe orientale et centrale, puis dans une moindre mesure en Amérique du Nord et en Asie.

C'est généralement un enseignant ou un formateur qui est à l'origine de ces actions, plutôt un enseignant de langues étrangères ou de français pour les voyages, stages et activités à caractère culturel, plutôt un enseignant ou un formateur d'un domaine technique ou économique pour les voyages d'étude, stages professionnels, actions d'animation et de développement agricoles, expertise en ingénierie des dispositifs de formation. L'événement qui est à la source de ces actions internationales a souvent un caractère fortuit : une rencontre, une information. La relation internationale avec le partenaire étranger se développe en partant des formes les plus simples (échanges d'information, rencontres d'enseignants), puis elle s'approfondit avec des voyages linguistiques et d'études d'apprenants, des échanges entre équipes d'enseignants. Elle s'institutionnalise progressivement avec des missions des directeurs des établissements partenaires, pour déboucher sur des jumelages qui prévoient souvent plusieurs types d'actions communes entre les partenaires (échanges, formations, expertise). Au fur et à mesure, l'initiateur de l'action entraîne autour de lui d'autres personnes qui constituent un noyau, généralement restreint à 2, 3 ou 4 personnes qui contribuent à la conduite de l'action⁴.

2/ Quel est l'impact des actions internationales ?

Les acteurs de l'enseignement agricole s'accordent à souligner l'intérêt de ces actions pour les apprenants comme pour les équipes éducatives même si cet impact est mal connu (peu d'études, objectifs pédagogiques flous, évaluations rares...) ⁵.

¹ « *Loi d'orientation agricole n°99-574 du 9 juillet 1999* ». Journal Officiel du 10 juillet 1999.

² Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER / FOPDAC / BCI. « *Enquête sur les actions de coopération internationale menées par les établissements publics au cours de l'année scolaire 1999* ». Note de présentation. 2000.

³ Le nombre d'élèves de l'enseignement agricole public est de 80.000 environ.

⁴ Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. DGER. Inspection de l'enseignement agricole. « *Etat des lieux de la mission de coopération internationale* ». Octobre 2001. <http://www.educagri.fr/actions/coopint/sommaire.htm>

⁵ Idem.

2.1/ L'impact sur les savoirs.

Dans l'enquête de 1999 les réponses soulignaient généralement un impact sur les acquisitions suivantes : meilleure appréhension des contextes géographiques, économiques et politiques. Au cours d'enquêtes auprès des enseignants comme des apprenants ceux-ci sont généralement plus prolixes dans le domaine des savoir être que dans celui des savoirs : ouverture d'esprit, attitudes de tolérance, autonomie, responsabilité, mobilité...

Même dans le cas des stages linguistiques, ce n'est pas tant la recherche de la maîtrise des langues étrangères qui est mise en valeur que la prise de conscience de l'importance de la connaissance d'une langue étrangère dans l'exercice d'un métier.

2.2/ La construction de la citoyenneté.

Les activités de coopération internationale participent à :

- La découverte de la diversité des cultures, des valeurs, des conditions de vie et des inégalités sociales ;
- L'apprentissage de l'autonomie : organisation du travail en équipe pour la conduite des actions, mais aussi découverte de la responsabilité collective, sociale, face à la question du développement durable dans le monde et à l'interdépendance des économies.

Par contre, la découverte et l'apprentissage concret des structures collectives existantes¹ est souvent moins évoqué sauf dans le cas des actions faites avec les pays du sud (organisation de la famille, des quartiers, du village, des rapports entre différentes ethnies).

2.3/ Une mise en œuvre de situations d'apprentissage diversifiées.

Les actions internationales participent à la réalisation de situations d'apprentissage de nature diversifiée : voyages, visites, études de terrain, enquêtes, entretiens, réalisation d'expositions, de journaux, de conférences... dans lesquels les apprenants ont un rôle actif. Elles sont un facteur de motivation pour l'enseignement, parfois même pour le choix d'un métier.

La conduite d'actions internationales n'est pas non plus sans retour sur les attitudes des enseignants eux-mêmes et l'organisation générale de l'enseignement. La participation à des voyages d'études dans des pays où le statut social des élèves est différent (plus « sujet » qu'« objet » de la formation) interroge les enseignants sur leurs pratiques (écoute des élèves, accueil des apprenants dans l'établissement).

2.4/ Autres impacts.

Les actions internationales des établissements ont d'autres conséquences, en interne, motivation des équipes pédagogiques, développement des relations avec les personnels IATOS, ou en externe dans les relations de l'établissement avec les acteurs du territoire, parents d'élèves, collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles... Elles peuvent également constituer un « effet vitrine » pour l'établissement.

3/ Quelle valorisation de ces activités ?²

Les actions internationales des établissements restent de dimension locale, même si se développent des réseaux géographiques réunissant, sur une base volontaire, tous les établissements intervenant dans un même pays. Ces réseaux jouent plus un rôle d'information réciproque et de coordination qu'un rôle et de pilotage des actions en direction du pays

¹ Selon une définition des composantes de l'éducation à la citoyenneté proposée par le ministère des Affaires étrangères. DGCID. « *Evaluation du partenariat éducatif Nord / Sud* ». Février 2001.

² Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires Rurales. DGER. Inspection de l'enseignement agricole. « *L'implication des enseignants dans l'exercice de la mission de coopération internationale et sa prise en compte dans leur déroulement de carrière* ». Octobre 2002.

partenaire. En conséquence, si ces actions sont nombreuses, variées, souvent imaginatives, elles restent de très petite taille, fragiles car peu intégrées dans les politiques nationales comme dans les projets d'établissement, et peu évaluées.

Elles ne sont généralement pas prises en compte dans les emplois du temps des personnels. Si les directeurs d'établissements arrivaient ces dernières années à libérer une ou deux heures de décharges horaires pour un enseignant ou pour le paiement d'heures supplémentaires, il s'agit de plus en plus de « bénévolat ». En conséquence, les personnels ont conscience qu'ils manquent de temps pour approfondir les objectifs et contenus des actions, assurer le suivi et des collaborations avec d'autres établissements.

La nomination de « *responsables coopération internationale* » semble néanmoins se développer avec des structurations très différentes d'un établissement à l'autre : d'une structuration très affirmée avec des marges d'autonomie à une structuration plus instable et plus centrée autour du directeur. La définition de cette responsabilité est un sujet sensible pour les personnels dans la mesure où elle officialise cette fonction auprès des acteurs internes comme des acteurs externes de l'établissement et confère une forme de représentation et de responsabilité dans ce domaine.

La mise à disposition de moyens est très variable d'un établissement à l'autre. De l'embauche d'une personne à temps partiel sur le budget de l'établissement, à une aide du personnel de secrétariat à la mise à disposition de moyens matériels (bureau, ordinateur, téléphone, fax...).

Généralement, l'investissement d'un enseignant dans l'exercice de la mission fera l'objet d'une prise en compte dans sa notation administrative. De fait, les interlocuteurs ne semblent pas accorder une très grande importance à celle-ci car la prise de responsabilités dans la conduite d'actions internationales n'a, in fine, que peu de conséquence sur la carrière des personnels enseignants.

4/ La dimension internationale des formations, un enjeu éducatif déterminant.

A un moment où chacun est confronté dans sa vie professionnelle, comme dans sa vie privée, au développement international des échanges de produits, de la circulation des personnes, des réglementations internationales, de la rencontre des cultures, la place des questions internationales dans notre système éducatif ne peut pas se limiter à une « ouverture sur le monde », un moyen d'acquérir des savoir être ou constituer un apprentissage à la solidarité internationale¹. Le développement des relations internationales, la constitution d'espaces supranationaux, participent à la modification en profondeur des dispositifs éducatifs à trois niveaux :

- Au niveau des objectifs de formation qui doivent prendre en compte la préparation de professionnels ouverts aux enjeux internationaux, l'insertion professionnelle des apprenants qui passe par leur capacité à travailler dans des environnements plurilingues et multiculturels voire à une préparation à une mobilité professionnelle internationale ;

¹ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires Rurales. DGER. Inspection de l'enseignement agricole. « *La dimension internationale dans la mission de formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue* ». Février 2004.

- Au niveau des contenus disciplinaires qui intègrent quasiment tous une dimension internationale avec l'étude comparative de milieux naturels, la prise en compte de la circulation des ressources génétiques des plantes comme des animaux, la prophylaxie des espèces animales et végétales, l'étude des filières des produits agricoles et alimentaires...
- Au niveau des architectures des cursus lesquels deviennent de plus en plus « nomades »¹, entre institutions, entre lieux géographiques, entre pays, avec une exigence d'harmonisation des références éducatives et professionnelles. Ils intègrent progressivement des échanges et travaux communs entre établissements de pays différents en utilisant les nouveaux supports de communication, des stages professionnels à l'étranger, des références européennes harmonisées de profils professionnels et de référentiels de diplômes²...), des découpages de formation en modules échangeables (crédits ECTS, transferts d'unités de formation professionnelle³), des formations ouvertes et à distance permettant des validations de formation acquises dans ces conditions auprès d'écoles ou d'universités étrangères...

Malgré le nombre important d'actions internationales conduites aujourd'hui dans l'enseignement agricole public, il semble que celles-ci doivent encore se développer à l'avenir, en capitalisant et mutualisant systématiquement les expériences, pour pouvoir faire face à l'extension prévisible de la dimension internationale de la mission de formation comme aux enjeux de la déclaration de Copenhague à l'horizon 2010.

¹ ATTALI Jacques. « *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur* ». Rapport au ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie. 1997.

² Commission Européenne. « *Development of vocational Training Policy* ». Déclaration de Copenhague. Novembre 2002.

« *Coopération renforcée en matière d'EFPP* ». Bilan du groupe de coordination de Copenhague. Octobre 2003.

³ Idem.